



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vendredi 27 septembre 2013** à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire**.

CONVOCAATION

Date	19/09/2013
Affichage	19/09/2013

Etaient Présents : DAERDEN Francine, GUIGLI Catherine, DUFOUR Maurice, MARCHELLO Marie, MARCADET Didier, GUERIN Nicole, PETELET Renée, POYAU Aurélie, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, CODURI Laetitia, FABRE Mireille, AIGUIER Yvon, BRUNET Pascale, JALADE Jacques, BOVETTO Fanny, DAVANTURE Bruno, ESTACHY Monique, SIMOND Stéphane, VALDENNAIRE Catherine, ESCALLIER Karine, ROUBAUD Sabin, SEZANNE Philippe.

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

En Exercice	Présents	Procurations et Absents
33	25	8

Etaient Représentés :

CIRIO Raymond pouvoir à FROMM Gérard.
 NICOLOSO Alain pouvoir à BRUNET Pascale.
 PONSART Marie-Hélène pouvoir à DAERDEN Francine.
 PEYTHIEU Eric pouvoir à DAVANTURE Bruno.
 RAPANOEL Séverine pouvoir à MARCHELLO Marie.
 FERRUS Christian pouvoir à SEZANNE Philippe.
 NUSSBAUM Richard pouvoir à ROUBAUD Sabin.

THEME : PATRIMOINE 1.

OBJET : RESTAURATION
 EGLISE DES CORDELIERS –
 DEMANDES DE
 SUBVENTIONS.

Absents-Excusés :

CIRIO Raymond, MUSSON Pascal, NICOLOSO Alain,
 PONSART Marie-Hélène, PEYTHIEU Eric, RAPANOEL
 Séverine, FERRUS Christian, NUSSBAUM Richard.

Secrétaire de Séance : DJEFFAL Mohamed.



Rapporteur : Yvon AIGUIER.

Vu les délibérations des 15 juin 2009 et 29 avril 2010, relatives au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense,

Vu la délibération 2012-05-30/121 du 30 mai 2012, relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

Vu la délibération du 31 mai 2013, relative au Plan de gestion Unesco,

La Ville de Briançon a programmé la restauration de l'ancienne église des Cordeliers, classée au titre des monuments historiques le 21/09/1982, en vue d'accueillir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Cet édifice monumental a subi dans le temps de profondes mutilations et nécessite des interventions conséquentes afin de stopper des dégradations, de pérenniser les ouvrages, de mettre en valeur les peintures murales et de mieux accueillir les visiteurs.

Il est apparu lors de l'étude diagnostic, commandée en décembre 2012, à l'atelier Cairn, dirigé par Paul Barnoud, architecte du patrimoine ACMH, que les mesures à prendre pour la consolidation relèvent d'une opération importante et nécessite notamment des interventions dans le comble et sur l'intrados des voûtes.

Des diagnostics ont été réalisés depuis février dernier et ont mis en évidence des désordres au niveau de la structure de la charpente : casse d'un arbalétrier, mouvement de basculement et de glissement des sablières sur les arases et ouverture de certains assemblages. Ces constats sont dus au sous-dimensionnement de la charpente et au manque de triangulation des fermes, qui créent des poussées dans les murs.

De nombreuses ouvertures de joints sont visibles sur les voûtes.

L'état des maçonneries a été observé par un laboratoire : campagne de relevés, de mesures et de prélèvements ont montré que l'élévation nord-est des deux dernières travées de la nef est affectée par d'importantes circulations d'eau.

La stratégie de restauration proposée par le maître d'œuvre consiste, pour la charpente dans le renforcement des fermes par des tirants métalliques suspendus à des poulies et au moisage des arbalétriers. Cette solution est la plus économique. Ces travaux sont à réaliser en sous-œuvre, sans dépose complète de la couverture.

Quant à la restauration intérieure, le parti retenu est une restauration qui conserve les traces de l'histoire de l'église.

Le coût d'opération (maîtrise d'œuvre et travaux) est estimé à 1 547 010,03 € HT, soit 1 850 224 € TTC.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Conseil Général des Hautes Alpes, la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la Fondation du Patrimoine étant susceptibles de subventionner cette opération, il y a lieu de présenter un dossier en ce sens.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

DRAC crédits MH 45%	696 155,00
CRSD	
Etat FRED 10,34%	160 000,00
Conseil Général 5,82%	90 000,00
Région PACA 9,70%	150 000,00
ALCOTRA 7,30 %	113 000,00
DRAC Crédits VPAH 1,94%	30 000,00
Ville de Briançon 19,90%	307 855,03
Total	1 547 010,03

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet de restauration de l'ancienne église des Cordeliers pour un montant total de dépenses de 1 547 010,03 € HT, soit 1 850 224 € TTC ;
- De solliciter l'octroi de subventions de la part de l'Etat (Préfecture et Direction Régionale des Affaires Culturelles), du Conseil Général des Hautes-Alpes, de la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur au taux le plus élevé possible, en faveur de l'opération décrite ci-dessus ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 32
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Le Maire,



Gérard FROMM

TRANSMIS LE 02 OCT. 2013
PUBLIÉ LE 02 OCT. 2013
NOTIFIÉ LE 03 OCT. 2013